

**COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA COTE DES ISLES**  
**COMPTE-RENDU - SEANCE DU 25 MARS 2010**

Nombre conseillers en exercice	:	47	Date de la convocation, de son affichage et de la mention faite au registre	18 mars 2010
Nombre conseillers présents	:	32		
dont : conseillers titulaires	:	29	Date de l'affichage du procès-verbal	31 mars 2010
conseillers suppléants	:	3		

L'an deux mil dix, le vingt cinq mars à vingt heures trente, les membres du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes de la Côte des Isles, légalement convoqués, se sont réunis en séance publique au siège de la Communauté de Communes, 15 rue de Becqueret à Barneville-Carteret, sous la présidence de M. Jean-Paul Gosselin.

Etaient Présents : Mmes-MM. GOSSELIN Jean-Paul, Président, DESPLANQUES Alain, DE LA FOURNIERE Gérard, MELLET Daniel, MABIRE Edouard, LESEIGNEUR Hélène Vice-Présidents, BOUSSARD Jean-Luc, CANDONI Pierre, LE ROUX Pierre, LESAGE Régine, TOLLEMER Catherine, LANGLOIS Alain, LECOURT Stéphane, SCELLE Gilbert, GIOT Gilbert, CACQUEVEL Brice, LECHEVALIER Alain, CHOLOT Guy, LAIDET Serge, PILLET Denis, VOISIN René, LEVEEL Henry, VRAC Eugène, LECAILLON Alain, COLLAS-DUGENETEL Alain, MELLET Christophe, BOISNEL Jean, MABIRE Caroline, JEANNE Patricia.

Membres suppléants : Mme-MM. MABIRE René (suppléant de FEUILLY Emile), PULCINELLA Robert (suppléant de BROQUET Patrick), MARTINE Emmanuel (suppléant de FLAMBARD Geneviève).

Absents excusés : Mmes-MM. BLONDET Renaud, MENDES Thierry, OESTEREICH Michel, FEUILLY Emile, LECOEUR Raymond, DESPREZ Thierry, LE VAST Jean-Claude, BONIAKOS Dimitri, POULAIN Jérôme, FLAMBARD Geneviève, GODEY Laurie, BEAUPERE Nicolas, FERRIER Christian, LOZOUET Roger, LECHEVALIER Roger, RABEC Gilles, TARDIF Thierry.

Secrétaire de séance : Mlle Régine LESAGE

Le quorum étant atteint, M. le Président ouvre la séance.

M. le Président remercie les Membres du Conseil pour leur présence à cette assemblée. Il interroge les conseillers sur les éventuelles remarques concernant le compte-rendu de la précédente séance.

Aucune remarque n'étant exprimée et après en avoir débattu, le Conseil Communautaire approuve le procès-verbal de la réunion du 18 février 2010.

Compte-rendu délégations :

- délégation au Président :

Réfection dispositif assainissement lotissement Canville la Rocque

- o remplacement dispositif - entreprise Meslin : 13 364.74 € TTC
- o raccordement pompe de relevage - entreprise Fauvel : 1 377.77 € TTC

Site touristique de Fierville les Mines

- o éclairage extérieur - entreprise Fauvel : 3 293.48 € HT
- o remplacement porte auberge + réfection vitrages - entreprise Poulain : 4 739.04 € HT

Pôle Jeunesse de Barneville-Carteret

- o fourniture et pose extincteurs et panneaux information - entreprise PISN - 902.80 € HT

- délégation au bureau communautaire : entretien des espaces verts 2010/2012 :

- o lot 1 - entretien sentiers de randonnée - Astre Environnement : 9 624.15 € TTC / an
- o lot 2 - espaces verts communautaires - Paysages Normands : 26 645.09 € TTC / an

## 1. BUDGET ORDURES MENAGERES

### - Compte Administratif Budget service Ordures Ménagères :

M. le Président présente au Conseil Communautaire le compte administratif 2009 du service ordures ménagères de la Communauté de Communes de la Côte des Isles.

Budget OM CCCI	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Résultats reportés		37 416.58		253 797.62	0.00	291 214.20
Opérations de l'exercice	108 588.78	62 833.00	1 108 961.27	1 232 391.17	1 217 550.05	1 295 224.17
Totaux	108 588.78	100 249.58	1 108 961.27	1 486 188.79	1 217 550.05	1 586 438.37
Restes à réaliser	48 000.00	10 200.00			48 000.00	10 200.00
Totaux	156 588.78	110 449.58	1 108 961.27	1 486 188.79	1 265 550.05	1 596 638.37
Résultats de clôture	-46 139.20			377 227.52		331 088.32

M. le Président quitte la salle.

Le Conseil Communautaire, réuni sous la présidence de M Jean Boisnel, doyen d'âge, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2009 du service Ordures Ménagères, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice 2009, à l'unanimité, donne acte de la présentation faite du compte administratif présenté ci-dessus,

- constate les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement de bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,
- reconnaît la sincérité des restes à réaliser,
- arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

### - Compte de Gestion Budget Service Ordures Ménagères

Le Conseil Communautaire, réuni sous la Présidence de M. Jean-Paul GOSSELIN,

- après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2009 du service Ordures Ménagères et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,
- après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2009,
- après s'être assuré que le trésorier a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2008, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandants de paiement ordonnancées et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.
- statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2009,
- statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2009 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes,
- statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,
- déclare, à l'unanimité, que le compte de gestion du service Ordures Ménagères dressé pour l'exercice 2009 par le trésorier, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

### - Affectation du résultat 2009

Le Conseil Communautaire, après avoir constaté le résultat du compte administratif 2009 du budget du service ordures ménagères de la Communauté de Communes de la Côte des Isles, à savoir :

Section fonctionnement : excédent	377 227.52 €
Section d'investissement : besoin de financement	- 46 139.20 €

<b>Résultat net 2009</b>	<b>331 088.32 €</b>
--------------------------	---------------------

décide, à l'unanimité, d'affecter le résultat de fonctionnement 2009 comme suit :

- c/002R – excédent de fonctionnement reporté..... 331 088.32 €
- c/1068R – excédent de fonctionnement capitalisé ..... 46 139.20 €

Arrivée de MM. Jean-Luc Boussard et Stéphane Lecourt.

Présents : 32 – votants : 32

- Vote du budget primitif 2010

M. le Président présente le projet de budget primitif 2010 étudié par la Commission des Finances du 16 mars 2010.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, décide d'adopter le budget primitif 2010 du service ordures ménagères de la Communauté de Communes de la Côte des Isles qui s'équilibre en dépenses et en recettes à 1 564 023.30 € en section d'exploitation et à 547 341.20 € en section d'investissement.

Section d'exploitation :

Dépenses			Recettes		
011	Charges à caractère général	691 350.00	002	Excédent antérieur reporté	331 088.32
012	Charges personnel	380 000.00	70	Ventes produits	1 200 900.00
022	Dépenses imprévues	10 000.00	71	Produits exceptionnels	32 034.98
023	Virement section invest	350 015.00			1 564 023.30
65	Autres charges gestion courante	33 049.00			
66	Charges financières	2 929.30			
67	Charges exceptionnelles	30 000.00			
68	Dotations aux amortissements	66 680.00			
		1 564 023.30			

Section d'investissement :

Dépenses			Recettes		
001	Résultat investissement reporté	8 339.20	001	Résultat investissement reporté	0.00
020	Dépenses imprévues	10 000.00	021	Virement section fonctiont	350 015.00
13	Amortissement subventions	11 502.00	10	Dotations fonds divers réserves	123 046.20
16	Emprunts et dettes assimilées	11 000.00	13	Subventions d'investissement	7 600.00
21	Immobilisations corporelles	356 500.00	28	Dotations aux amortissements	66 680.00
23	Immobilisations en cours	150 000.00			547 341.20
		547 341.20			

2. **BUDGET SITE TOURISTIQUE**

- Compte administratif budget Site Touristique de Fierville les Mines 2009

M. le Président présente au Conseil Communautaire le compte administratif 2009 du budget du site touristique de Fierville les Mines :

Budget site Touristique Fierville les Mines	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Résultats reportés	25 077.91				25 077.91	
Opérations de l'exercice	16 871.35	10 540.00	101 763.64	101 763.64	118 634.99	112 303.64
Totaux	41 949.26	10 540.00	101 763.64	101 763.64	143 712.90	112 303.64
Restes à réaliser	0.00	0.00			0.00	0.00
Totaux	41 949.26	10 540.00	101 763.64	101 763.64	143 712.90	112 303.64
Résultats de clôture 2010	-31 409.26			0.00	-31 409.26	

M. le Président quitte la salle.

Le Conseil Communautaire, réuni sous la présidence de M. Jean Boisnel, doyen d'âge, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2009 du Site touristique de Fierville les Mines, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice 2009, par 31 voix pour et 1 abstention :

- donne acte de la présentation faite du compte administratif présenté ci-dessus,
- constate les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement de bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,
- arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

- Compte de gestion budget Site Touristique de Fierville Les Mines 2009

Le Conseil Communautaire, réuni sous la Présidence de M. Jean-Paul GOSSELIN,

- après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2009 du Site Touristique de Fierville les Mines et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2009,
- après s'être assuré que le trésorier a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2008, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.
- statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2009,
- statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2009 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes,
- statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,
- déclare, par 31 voix pour et 1 abstention, que le compte de gestion du budget Site Touristique de Fierville les Mines dressé pour l'exercice 2009 par le trésorier, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

- Participation budget général

M. le Président présente le projet de budget primitif 2010 du site touristique de Fierville les Mines et propose que le budget général 2010 prenne en charge une partie des dépenses de ce budget, soit un montant de 119 484.13 € pour la section d'exploitation et 31 409.26 € pour la section d'investissement.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, par 30 voix pour et 2 abstentions :

- autorise la participation du budget général au budget du site touristique de Fierville les Mines d'un montant de 119 484.13 € pour l'exercice 2010 en section d'exploitation et de 31 409.26 € en section d'investissement.
- décide d'inscrire ces montants au Budget Primitif 2010 du budget général.

- Vote budget primitif 2010

M. le Président présente le projet de budget primitif 2010 étudié par la Commission des Finances du 16 mars 2010.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, par 31 voix pour et 1 abstentions, décide d'adopter le budget primitif 2010 du Site Touristique de Fierville les Mines qui s'équilibre en dépenses et en recettes à 205 176.13 € en section d'exploitation et à 128 926.32 € en section d'investissement :

Section d'exploitation :

Dépenses			Recettes		
011	Charges à caractère général	56 840.00	70	Produits des services	74 550.00
012	Charges de personnel	49 850.00	74	Subvention d'exploitation	119 484.13
66	Charges financières	2 752.60	75	Autres produits	8 825.00
68	Dotations amortissements	14 388.00	77	Produits exceptionnels	2 317.00
023	Virement section invest.	81 345.53	002	Excédent reporté	0.00
		205 176.13			205 176.13

Section d'investissement :

Dépenses			Recettes		
13	Amortissement subventions	2 317.00	10	Fonds et dotations diverses	1 783.53
16	Remboursement d'emprunts	12 000.00	13	Subventions d'investissement	31 409.26
20	Immobilisations incorporelles	0.00	16	Emprunts et dettes assimilées	0.00
21	Immobilisations corporelles	83 200.06	28	Dotation amortissement	14 388.00
001	Solde investissement reporté	31 409.26	021	Virement section fonctionnement	81 345.53
		128 926.32			128 926.32

### 3. BUDGET LOTISSEMENT LE MESNIL

- Compte Administratif Budget lotissement le Mesnil 2009

M. le Président présente au Conseil Communautaire le compte administratif 2009 du budget du lotissement de Le Mesnil :

Lotissement	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Résultats reportés	0.00	0.00	0.00	0.00
Opérations de l'exercice	0.00	0.00	187 319.51	213 061.78
Totaux	0.00	0.00	187 319.51	213 061.78
Résultats de clôture		0.00		25 742.27

M. le Président quitte la salle.

Le Conseil Communautaire, réuni sous la présidence de M. Jean Boisnel, doyen d'âge, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2009 du lotissement de Le Mesnil, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice 2009, à l'unanimité :

- donne acte de la présentation faite du compte administratif présenté ci-dessus,
- constate les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement de bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,
- arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

- Compte de Gestion Budget lotissement le Mesnil 2009

Le Conseil Communautaire, réuni sous la Présidence de M. Jean-Paul GOSSELIN,

- après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2009 du lotissement de Le Mesnil et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer, après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2009,
- après s'être assuré que le trésorier a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2008, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.
- statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2009,

- statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2009 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes,
- statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,
- déclare, à l'unanimité, que le compte de gestion du dressé pour l'exercice 2009 par le trésorier, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

- Vote du budget primitif lotissement le Mesnil 2010 :

M. le Président présente le projet de budget primitif 2010 étudié par la Commission des Finances du 16 mars 2010.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, décide d'adopter le budget primitif 2010 du lotissement de le Mesnil qui s'équilibre en dépenses et en recettes à 99 297.45 € en section de fonctionnement et à 90 297.45 € d'investissement.

section de fonctionnement

Dépenses			Recettes		
011	Charges à caractère général	9 000.00	701	Vente de produits finis	35 315.00
713	Variation des stocks	90 297.45	713	Variation des stocks	38 240.18
022	Dépenses imprévues	0.00	002	Excédent reporté	25 742.27
023	Virement section investissement	0.00			99 297.45
		99 297.45			

section d'investissement

Dépenses			Recettes		
10	Stocks	38 240.18	10	Stocks	90 297.45
16	Remboursement d'emprunts	52 057.27			90 297.45
		90 297.45			

#### 4. BUDGET ZA DU PRE BECOUFFRET

- Compte administratif du Budget Zone Artisanale du Pré Bécouffret 2009

M. le Président présente au Conseil Communautaire le compte administratif 2009 du budget de la Zone Artisanale du Pré Bécouffret :

Budget ZA du Pré Bécouffret	Investissement		Fonctionnement		Total	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Résultats reportés	0.58			119 529.63	0.58	119 529.63
Opérations de l'exercice	0.00	0.00	3 443.48	0.08	3 443.48	0.08
Totaux	0.58	0.00	3 443.48	119 529.71	3 444.06	119 529.71
Restes à réaliser	0.00	0.00			0.00	0.00
Totaux	0.58	0.00	3 443.48	119 529.71	3 444.06	119 529.71
Résultats de clôture	-0.58			116 086.23		116 086.81

M. le Président quitte la salle.

Le Conseil Communautaire, réuni sous la présidence de M. Jean Boisnel, doyen d'âge, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2009 du budget de la Zone Artisanale du Pré Bécouffret, après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2009, à l'unanimité :

- donne acte de la présentation faite du compte administratif présenté ci-dessus,
  - constate une différence de 0.58 € avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement de bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,
  - arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.
- Compte de gestion budget Zone Artisanale du Pré Bécouffret 2009  
Le Conseil Communautaire, réuni sous la Présidence de M. Jean-Paul GOSSELIN,
- après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2009 de la Zone Artisanale du Pré Bécouffret et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de

titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2009,

- après s'être assuré que le trésorier a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2008, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.
  - statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2009,
  - statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2009 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes,
  - statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,
  - déclare, à l'unanimité, que le compte de gestion du budget Zone Artisanale du Pré Bécouffret dressé pour l'exercice 2009 par le trésorier, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.
- Vote du budget primitif 2010 :

M. le Président présente le projet de budget primitif 2010 de la ZA du Pré Bécouffret.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, décide d'adopter le budget primitif 2010 de la zone artisanale du Pré Bécouffret qui s'équilibre en dépenses et en recettes à 317 455.23 € en section de fonctionnement et à 201 369 € en section d'investissement.

section de fonctionnement

Dépenses			Recettes		
011	Charges à caractère général	116 086.81	77	Produits exceptionnels	201 369.00
71	Variation des stocks	201 368.42	002	Excédent reporté	116 086.23
		317 455.23			317 455.23

section d'investissement

Dépenses			Recettes		
10	Fonds et dotations diverses	201 369.00	10	Stocks	201 368.42
		201 369.00	001	excédent antérieur reporté	0.58
					201 369.00

## 5. **BUDGET SPANC**

- Compte administratif SPANC 2009

M. le Président présente au Conseil Communautaire le compte administratif 2009 du budget du Service Public d'Assainissement Non Collectif de la Communauté de Communes de la Côte des Isles :

Budget SPANC	Investissement		Exploitation	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Résultats reportés	0.00	0.00	0.00	0.00
Opérations de l'exercice	0.00	0.00	30 438.55	30 438.55
Totaux	0.00	0.00	30 438.55	30 438.55
Restes à réaliser				
Totaux	0.00	0.00	30 438.55	30 438.55
Résultats de clôture		0.00		0.00

M. le Président quitte la salle.

Le Conseil Communautaire, réuni sous la présidence de M. Jean Boisnel, doyen d'âge, délibérant sur le compte administratif du budget du Service Public d'Assainissement Non Collectif de l'exercice 2009, après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2009, par 31 voix pour et 1 abstention,

- donne acte de la présentation faite du compte administratif présenté ci-dessus,

- constate les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement de bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,
- arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

- Compte de gestion Budget SPANC 2009

Le Conseil Communautaire, réuni sous la Présidence de M. Jean-Paul GOSSELIN,

- après s'être fait présenter les budget primitifs de l'exercice 2009, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2009,
- après s'être assuré que le trésorier a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2008, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandants de paiement ordonnancées et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.
- statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2009,
- statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2009 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes,
- statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,
- déclare, à l'unanimité, que le compte de gestion du budget du Service Public d'Assainissement Non Collectif dressé pour l'exercice 2009 par le trésorier, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

- Participation budget général

M. le Président présente le projet de budget primitif 2010 du SPANC étudié par la commission Finances le 16 mars dernier. Il souligne les frais forfaitaires de mise en place du service, à savoir l'assistance à maîtrise d'ouvrage, les démarches préalables et la communication, charges qui doivent être supportées par le budget de l'année 2010.

Conformément à l'article L 2224-2 du Code Général des Collectivités Territoriales, M. le Président propose que le budget général prenne en charge une partie des dépenses du SPANC, soit un montant de 11 231 € pour l'exercice 2010

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, par 31 voix pour et 1 abstention :

- autorise la participation exceptionnelle du budget général au budget SPANC d'un montant de 11 231 € pour l'exercice 2010
- décide d'inscrire ce montant au budget primitif du budget général 2010

- Vote budget primitif 2010

M. le Président présente le projet de budget primitif 2010, étudié par la Commission Finances du 16 mars 2010. Il s'équilibre en dépenses et en recettes à 82 516 € en section d'exploitation :

section d'exploitation

Dépenses			Recettes		
011	Charges à caractère général	71 716	70	Ventes produits	71 285
012	Charges personnel	10 600	74	Dotations participations	11 231
67	Charges exceptionnelles	200			82 516
		82 516			

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, par 31 voix pour et 1 abstention, décide d'adopter le budget primitif 2010 du SPANC de la Communauté de Communes de la Côte des Isles qui s'équilibre en dépenses et en recettes à 82 516 € en section d'exploitation



## 6. BUDGET ASSAINISSEMENT

### - Compte administratif budget Assainissement 2009

M. le Président présente au Conseil Communautaire le compte administratif 2009 du budget assainissement de la Communauté de Communes de la Côte des Isles :

Budget Asst	Investissement		Exploitation	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Résultats reportés	0.00	0.00	0.00	0.00
Opérations de l'exercice	8 061.07	2 575.00	0.00	0.00
Totaux	8 061.07	2 575.00	0.00	0.00
Restes à réaliser				
Totaux	8 061.07	2 575.00	0.00	0.00
Résultats de clôture		-5 486.07		0.00

M. le Président quitte la salle.

Le Conseil Communautaire, réuni sous la présidence de M. Jean Boisnel, doyen d'âge, délibérant sur le compte administratif du budget Assainissement de l'exercice 2009, après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2009, à l'unanimité :

- donne acte de la présentation faite du compte administratif présenté ci-dessus,
- constate les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement de bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,
- arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

### - Compte de gestion Budget Assainissement 2009

Le Conseil Communautaire, réuni sous la Présidence de M. Jean-Paul GOSSELIN,

- après s'être fait présenter les budget primitifs de l'exercice 2008, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2009,
- après s'être assuré que le trésorier a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2008, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.
- statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2009,
- statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2009 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes,
- statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,
- déclare, à l'unanimité, que le compte de gestion du budget Assainissement dressé pour l'exercice 2008 par le trésorier, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

### - Participation budget général 2010

M. le Président présente le projet de budget primitif 2010 Assainissement étudié par la commission Finances le 16 mars dernier. Conformément à l'article L 2224-2 du Code Général des Collectivités Territoriales, M. le Président propose que le budget général prenne en charge une partie des dépenses de ce budget, soit un montant de 28 722.07 € pour l'exercice 2010.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité :

- autorise la participation exceptionnelle du budget général au budget Assainissement d'un montant de 28 722.07 € pour l'exercice 2010
- décide d'inscrire ce montant au budget primitif du budget général 2010

- Vote budget primitif 2010

M. le Président présente le projet de budget primitif 2010, étudié par la Commission Finances du 16 mars 2010. Il s'équilibre en dépenses et en recettes à 30 222.07 € en section d'exploitation et à 28 856.07 € en section d'investissement :

section d'exploitation

Dépenses			Recettes		
011	Charges à caractère général	1 185.00	70	Ventes produits	1 500.00
012	Charges personnel	2 550.00	74	Dotations participations	28 722.07
023	Virement section investissement	26 487.07			
67	Charges exceptionnelles	0.00			30 222.07
		30 222.07			

section d'investissement

Dépenses			Recettes		
20	Immobilisations incorporelles	3 370.00	021	Virement section fonct	26 487.07
21	Immobilisations corporelles	20 000.00	13	Subventions	2 369.00
001	Résultat antérieur reporté	5 486.07			28 856.07
		28 856.07			

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, décide d'adopter le budget primitif 2010 Assainissement de la Communauté de Communes de la Côte des Isles qui s'équilibre en dépenses et en recettes à 30 222.07 € en section d'exploitation et à 28 856.07 € en section d'investissement.

## 7. BUDGET GENERAL

- Compte Administratif Budget Général :

M. le Président présente au Conseil Communautaire le compte administratif 2009 du budget général de la Communauté de Communes de la Côte des Isles :

Budget Général	Investissement		Fonctionnement		Total	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Résultats reportés	469 880.33			713 241.37	469 880.33	713 241.37
Opérations de l'exercice	694 359.42	729 636.08	2 212 322.32	2 862 382.56	2 906 681.74	3 592 018.64
Totaux	1 164 239.75	729 636.08	2 212 322.32	3 575 623.93	3 376 562.07	4 305 260.01
Restes à réaliser	871 211.00	119 010.00			871 211.00	119 010.00
Totaux	2 035 450.75	848 646.08	2 212 322.32	3 575 623.93	4 247 773.07	4 424 270.01
Résultats de clôture	-1 186 804.67			1 363 301.61		176 496.94

M. le Président quitte la salle.

Le Conseil Communautaire, réuni sous la présidence de M. Jean Boisnel doyen d'âge, délibérant sur le compte administratif du Budget Général de l'exercice 2009, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice 2009, à l'unanimité :

- donne acte de la présentation faite du compte administratif présenté ci-dessus,
- constate les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement de bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,
- reconnaît la sincérité des restes à réaliser,
- arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

- Compte de Gestion Budget Général

Le Conseil Communautaire, réuni sous la Présidence de M. Jean-Paul GOSSELIN,

- après s'être fait présenter les budget primitifs de l'exercice 2009 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,
- après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2009,
- après s'être assuré que le trésorier a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2008, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandants de paiement ordonnancées et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.
- statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2009,
- statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2009 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes,
- statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,
- déclare, à l'unanimité, que le compte de gestion du budget Général dressé pour l'exercice 2009 par le trésorier, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

- Affectation du résultat 2009

Le Conseil Communautaire, après avoir constaté le résultat du compte administratif 2009 du budget Général de la Communauté de Communes de la Côte des Isles, à savoir :

Section fonctionnement : excédent	1 363 301.61 €
Section d'investissement : besoin financement	-1 186 804.67 €
<b>Résultat net 2009</b>	<b>176 496.94 €</b>

décide, à l'unanimité, d'affecter le résultat de fonctionnement 2009 comme suit :

- . c/002R - excédent de fonctionnement reporté ..... 176 496.94 €
- . c/1068R - excédent de fonctionnement capitalisé..... 1 186 804.67 €

- Vote des taux des 3 taxes directes locales 2010

M. le Président présente les taux des 3 taxes directes locales susceptibles d'être appliqués en 2010 avec une augmentation de 1 % :

	Taux 2009	Taux 2010
TH	4.01 %	4.05 %
TFB	7.86 %	7.94 %
TFNB	12.50 %	12.63 %

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, par 28 voix pour, 2 voix contre et 2 abstentions, décide de fixer les taux des quatre taxes directes locales 2010 tels que ci-dessus.

- Vote taux CFE 2010

M. le Président prend acte des taux de Contribution Foncière des Entreprises (CFE) et propose les augmentations suivantes :

	Taux proposé	Taux 2010
Part additionnelle (+ 1 %)	3.91 %	3.95 %
Part ZAE (taux maximum)	11.51 %	11.60 %

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, par 31 voix pour et 1 voix contre, décide de fixer les taux de cotisation foncière sur les entreprises (CFE) pour l'année 2010 comme présenté ci-dessus.

- Subventions 2010 : M. le Président présente le détail du compte 6574 - subventions de fonctionnement aux organismes de droit privé. Il énumère les subventions sollicitées depuis le début de l'année 2010 et présente les subventions que la Commission des Finances propose de retenir :

Désignation	Proposition
<b>Actions de promotion du territoire</b>	
Syndicat Initiative Denneville	6 420.00
Office tourisme de Barneville Carteret	24 610.00
Office tourisme de Portbail	14 980.00
	<b>46 010.00</b>
<b>Engagements contractuels</b>	
Association Eveil à la Musique (attribué en décembre)	22 000.00
Secteur Action Gériatologique (taxi.com en Côte des Isles)	30 000.00
	<b>52 000.00</b>
<b>Associations</b>	
Foyer socio-éducatif du collège de Portbail	2 500.00
Association parents élèves du collège	1 500.00
Amicale pompiers Barneville-Carteret	2 708.00
Amicale pompiers Portbail	2 297.00
	<b>9 005.00</b>
<b>Manifestations</b>	
Course cycliste « La Gainsbarre »	2 300.00
CAP - Festival Culottes Courtes	15 000.00
Association Côte des Arts - Festival Havres des Arts	2 000.00
	<b>19 300.00</b>
<b>Total montants subventions</b>	<b>126 315.00</b>

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité de 30 votants (2 conseillers ne prenant pas part au vote) décide de retenir les propositions présentées par la Commission des Finances pour un montant total de 126 315.00 € et autorise M. le Président à signer les conventions de subventions correspondantes.

- Vote du budget primitif 2010

M. le Président présente le projet de budget primitif 2010 étudié par la Commission des Finances du 16 mars 2010.

Le Conseil Communautaire, sur proposition de M. le Président et de la Commission de Finances du 16 mars 2010, par 31 voix pour et 1 abstention, décide d'adopter le budget primitif 2010 de la Communauté de Communes de la Côte des Isles qui s'équilibre en dépenses et en recettes à 3 228 090.74 € en section de fonctionnement et à 3 149 762.93 € en section d'investissement.

Section de fonctionnement :

Dépenses			Recettes		
011	Charges à caractère général	661 326,00	002	Excédent antérieur reporté fonction	176 496,74
012	Charges personnel et frais assimilés	1 038 360,00	013	Atténuation de charges	40 000,00
022	Dépenses imprévues fonctionnement	5 000,00	70	Produits des services	494 100,00
023	Autofinancement	620 411,54	73	Impôts et taxes	1 639 723,00
65	Autres charges gestion courante	638 458,00	74	Dotations et participations	839 271,00
66	Charges financières	80 200,00	75	Autres produits de gestion courants	27 000,00
67	Charges exceptionnelles	161 437,20	77	Produits exceptionnels	11 500,00
68	Dotations amortissements	22 898,00		total	3 228 090,74
	total	3 228 090,74			

Section d'investissement :

Dépenses			Recettes		
001	Besoin de financement	434 603,67	021	Autofinancement	620 411,54
13	Subvention d'investissement	6 336,00	10	Dotations, réserves	1 520 391,67
16	Emprunts	186 000,00	13	Subventions	560 825,00
20	Immobilisations incorporelles	156 909,26	16	Emprunts reçus	301 499,39
21	Immobilisations corporelles	257 274,00	21	Immobilisations corporelles	71 680,06
23	Immobilisations en cours	2 108 640,00	27	Autres immobilisations financières	52 057,27
	total	3 149 762,93	28	Dotations amortissements	22 898,00
				total	3 149 762,93

8. **RAPPORT ANNUEL COMMISSION ACCESSIBILITE POUR LES PERSONNES HANDICAPEES**

M. le Président présente le rapport annuel 2009 de la Commission Intercommunale d'Accessibilité aux Personnes Handicapées. Il précise que ce rapport doit être transmis au Préfet, au Président du Conseil Général, au conseil Départemental consultatif des personnes handicapées ainsi qu'à l'ensemble des responsables des bâtiments, installations et lieux de travail directement concernés par ce rapport.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, décide d'approuver le rapport 2009 de la Commission Intercommunale pour l'Accessibilité des Personnes Handicapées.

9. **PERSONNEL COMMUNAUTAIRE - CREATION DE POSTE TECHNICIEN RIVIERES**

M. le Président indique que, conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement. Il appartient donc au Conseil Communautaire de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services.

M. le Président rappelle que l'étude des bassins versants préconise le recrutement d'un technicien rivière à temps complet dont les missions sont les suivantes :

- élaboration et suivi des dossiers techniques et administratifs nécessaires à la réalisation des travaux et à la passation des marchés et les dossiers de demandes de subvention
- suivi des dossiers d'enquête publique
- coordination des actions entre les différents acteurs,
- information et sensibilisation des riverains
- conseil des élus
- organisation et suivi des travaux sur les cours d'eau
- surveillance régulière de l'état des cours d'eau et des ouvrages ainsi que le déroulement des travaux réalisés par les prestataires et les riverains
- accessoirement missions ponctuelles en assainissement non collectif

M. le Président précise que le financement de ce poste est actuellement assuré à 50 % par l'Agence de l'eau et 30 % par le Conseil Régional Basse Normandie

Ce poste serait pourvu à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2010 par un fonctionnaire de catégorie B de la filière technique, du cadre d'emploi de contrôleur ou de technicien supérieur.

Dans la mesure où le poste ne pourra être pourvu par un agent statutaire, M. le Président propose de recourir au recrutement d'un agent contractuel à temps complet, de niveau Bac + 2, rémunéré au 1<sup>er</sup> échelon du grade de technicien supérieur.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, par 31 voix pour et 1 voix contre :

- décide la création d'un poste statutaire cadre B de la filière technique du cadre d'emploi de contrôleur ou de technicien supérieur à temps complet à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2010,
- autorise M. le Président à recourir à un agent contractuel à temps complet, de niveau Bac + 2, rémunéré au 1<sup>er</sup> échelon du grade de technicien supérieur dans le cas où le poste ne pourra être pourvu par un agent statutaire.

Les crédits correspondants ont été inscrits au budget primitif 2010.

#### **10. POLE JEUNESSE - AVENANTS**

M. le Président présente l'avancée du chantier et fait part de modifications concernant deux marchés :

- lot n° 10 - électricité - entreprise Lefèvre = changement de forme juridique de l'entreprise
- lot n° 13 - carrelage, faïence - entreprise Fautrat = plus-value pour fourniture et pose de carrelage local ménage et vestiaires et moins-values pour retrait faïence - total de la plus-value 374.94 € HT

M. le Président invite les conseillers à se rendre aux réunions de chantier qui se déroulent tous les mardis à partir de 14 h 30 et indique que l'inauguration du Pôle Jeunesse aura lieu le 26 juin 2010 à 16 heures.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité :

- donne son accord à la plus-value du lot n° 13
- d'autoriser M. le Président à signer les avenants avec les entreprises Lefèvre et Fautrat et à régler les frais correspondants.

#### **11. MODIFICATION REGLEMENT DES ACHATS**

M. le Président fait part aux membres du Conseil Communautaire des changements du Code des Marchés Publics depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2010 (modification des seuils) et à compter du 1<sup>er</sup> mai 2010 (annulation du seuil de 20 000 € HT). Il propose de modifier le règlement des achats précisant les modalités de conclusion des marchés à procédure adaptée.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, par 30 voix pour, 1 voix contre et 1 abstention décide d'approuver la modification du règlement des achats précisant les modalités de conclusion des marchés à procédure adaptée

#### **12. RELAIS SERVICES PUBLICS - BUDGET 2010**

M. le Président rappelle que les différents services de proximité de la Communauté de Communes de la Côte des Isles ont pu bénéficier d'une labellisation « Relais Services Publics » en 2009. Cette labellisation s'est accompagnée d'une subvention FNADT d'un montant de 10 000 € pour le fonctionnement de ce relais. Afin de pouvoir solliciter cette même subvention pour l'année 2010, M. le Président présente le budget de fonctionnement 2010 du Relais Services Publics :

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		BP 2009	CA 2009	BP 2010	Observations
<b>Chapitre 011 - Charges à caractère général</b>		<b>12 300.00</b>	<b>14 358.91</b>	<b>14 550.00</b>	
60611	Eau assainissement	600.00	593.73	600.00	locaux 8 rue des écoles BC + 26 rue Asselin PB
60612	Electricité	2 600.00	3 751.56	3 800.00	locaux 8 rue des écoles BC + 26 rue Asselin PB
60632	Acquisition petit matériel	1 500.00	155.59	500.00	
6064	Fournitures administratives	1 000.00	674.55	1 000.00	
6132	Locations immobilières	4 200.00	4 200.00	4 200.00	loyer 8 rue des écoles à BC
6156	Maintenance	400.00	922.77	950.00	maintenance copieur associations
6262	Frais télécommunications	2 000.00	4 060.71	3 500.00	
<b>Chapitre 012- charges de personnel</b>		<b>54 400.00</b>	<b>51 768.37</b>	<b>52 700.00</b>	
6411	Personnel titulaire	2 000.00	1 865.49	2 000.00	agent d'accueil 3.5/35e
6413	Personnel non titulaire	35 400.00	28 955.21	35 500.00	2 animateurs EPN 25/35e + 20/35e
6451	Cotisations patronales	17 000.00	12 705.67	15 200.00	
6488	Autres charges	0.00	8 242.00	0.00	salaires personnel associatif
<b>Total dépenses de fonctionnement 2009</b>		<b>66 700.00</b>	<b>66 127.28</b>	<b>67 250.00</b>	
RECETTES DE FONCTIONNEMENT		BP 2009	CA 2009	BP 2010	Observations
<b>70 - Produits des services</b>		<b>8 000.00</b>	<b>10 722.50</b>	<b>11 500.00</b>	
70688	Autres prestations de services	8 000.00	10 722.50	11 500.00	recettes usagers EPN
<b>74 - Dotations et participations</b>		<b>16 300.00</b>	<b>16 300.00</b>	<b>21 800.00</b>	
74718	Dotation Etat	0.00	0.00	10 000.00	
7472	Dotation Région	4 000.00	4 000.00	9 500.00	Appel à projets EPN CRBN
7478	Dotation autres organismes	2 300.00	2 300.00	2 300.00	Syndicat Mixte Manche Numérique
1381	Etat et ets publics locaux	10 000.00	10 000.00	0.00	recette imputée par erreur en investisst.
<b>s/total recettes de fonctionnement 2009</b>		<b>24 300.00</b>	<b>27 022.50</b>	<b>33 300.00</b>	
Autofinancement CC Côte des Isles		42 400.00	39 104.78	33 950.00	
<b>Total recettes de fonctionnement 2009</b>		<b>66 700.00</b>	<b>66 127.28</b>	<b>67 250.00</b>	

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, approuve le budget de fonctionnement 2010 du Relais Services Publics ainsi que son financement.

### 13. LANCEMENT CONSULTATIONS

- Travaux base nautique de Portbail : M. le Président rappelle que, conformément au règlement des achats, la consultation relative à la réhabilitation de la base nautique de Portbail peut être réalisée dans le cadre de la procédure adaptée.  
Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, autorise M. le Président à lancer la consultation des entreprises pour la réhabilitation de la base nautique de Portbail dans le cadre de la procédure adaptée (montant du bâtiment 458 000 € HT).
- Etude hydraulique : M. le Président présente les points signalés dans le cadre de l'étude diagnostic des bassins versants et du projet de D.I.G. :
  - la Gerfleure depuis la RD 904 jusqu'à la zone d'activités du Pré Bécouffret de Barneville-Carteret, avec la confluence du ruisseau de Graffard,
  - le ruisseau Saint Marc et le réseau pluvial périurbain de Portbail
  - le ruisseau du Vayaigre au Hameau Daumaille sur la commune de les Moitiers d'Allonne
  - les sections aval des ruisseaux du Quesnay et de la Valette suite au busage du lit.
  - la vallée du Fleuve
  - les portes à flots à l'embouchure de la Grise.

Il sollicite l'autorisation de lancer une consultation pour cette étude hydraulique complémentaire, dans le cadre de la procédure adaptée (estimation : 81 000 € TTC).

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, par 24 voix pour, 6 voix contre et 2 absences, autorise M. le Président à lancer une consultation pour cette étude complémentaire, dans le cadre de la procédure adaptée (estimation : 81 000 € TTC).

Départ de M. Jean-Luc Bousard.

Présents : 31 – votants : 31

- Etude géotechnique gendarmerie : M. le Président informe le Conseil Communautaire de la nécessité de procéder à une étude géotechnique à l'emplacement envisagé de la construction de la future gendarmerie. Il retient la proposition de M. le Maire de Barneville-Carteret de présenter au maître d'œuvre du projet les études géotechniques déjà réalisées dans le cadre du lotissement EPR. Si l'étude n'est pas acceptée par le maître d'œuvre, il demande l'autorisation de lancer la consultation correspondante, dans le cadre de la procédure adaptée (estimation : 3 000 € HT).  
Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, autorise M. le Président à lancer une consultation pour une étude hydraulique complémentaire dans le cadre de la procédure adaptée, si celle-ci se révèle nécessaire.

#### **14. EXTENSION LIGNE HAUTE TENSION SOUTERRAINE GOLF**

M. le Président informe le Conseil Communautaire que la société Carcelle-Pensisbis-Royo a été chargée par ERDF d'étudier une extension haute tension souterraine pour l'alimentation du golf de la Côte des Isles à Saint Jean de la Rivière. Le projet d'extension prévoit le passage d'un câble haute tension en tranchée sur 100 m sur la parcelle cadastrée section B n° 1641 et permettra la dépose d'une ligne aérienne sur 1.5 km environ. M. le Président demande au Conseil Communautaire de donner son accord à ces travaux et l'autorisation de signer la convention de servitude correspondante.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité :

- donne son accord pour des travaux par la société Carcelle-Pensisbis-Royo pour le passage d'un câble haute tension en tranchée sur 100 m sur la parcelle cadastrée section B n° 1641,
- autorise M. le Président à signer la convention de servitude correspondante.

#### **15. ACQUISITION TERRAIN LA HAYE D'ECTOT ET ST JEAN DE LA RIVIERE**

M. le Président indique que la SAFER a proposé l'acquisition de parcelles cadastrées section A 150 et 158, d'une superficie de 9 410 m<sup>2</sup> à la Haye d'Ectot ainsi que la parcelle cadastrée section A 79 d'une superficie de 330 m<sup>2</sup> à St Jean de la Rivière, pour un prix de 6 000 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, décide :

- l'acquisition des parcelles listées ci-dessus au prix de 6 000 €
- d'autoriser M. le Président à se substituer à la SAFER lors de la signature de l'acte,
- d'autoriser M. le Président à régler tous les frais annexes correspondants, y compris les frais SAFER
- de retenir l'étude Bleicher-Laurent de Barneville-Carteret pour l'établissement de l'acte notarié.

#### **16. ADHESION CLUB DE GOLF DE NORMANDIE**

M. le Président propose que la Communauté de Communes adhère au club des golfs de Normandie, en vue d'une parution sur une brochure annuelle, soit un coût de 700 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, par 28 voix pour et 3 abstentions :

- donne son accord pour l'adhésion au Club de Golf de Normandie,
- autorise M. le Président à signer le contrat d'adhésion et à régler la somme de 700 € qui sera inscrite au budget 2010

#### **17. TARIFS « BOUGE EN COTE DES ISLES »**

Mme la Vice-Présidente en charge de la Jeunesse présente au Conseil Communautaire les propositions de tarifs des activités « Bouge en Côte des Isles » applicables au 1<sup>er</sup> avril 2010. Elle précise que ces tarifs ont été validés par la Commission Jeunesse lors de sa séance du 22 février dernier.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, donne son accord à l'application, à partir du 1<sup>er</sup> avril 2010, des nouveaux tarifs pour les activités « Bouge en Côte des Isles ».

#### **18. QUESTIONS DIVERSES**

Réforme des Collectivités Territoriales



A la demande de M. René Mabire, M. le Président fait savoir que des discussions informelles ont lieu sur des hypothèses de rapprochement de la Communauté de Communes de la Côte des Isles avec les communautés de communes de la Haye du Puits, St Sauveur le Vicomte, Bricquebec ou Les Pieux. Des discussions s'orientent également vers une Communauté de Communes de la Côte Ouest. Une réunion des Présidents des EPCI et du Président de la CUC, sous l'égide du Syndicat Mixte Cotentin, va être organisée courant avril.

M. le Président rappelle que les élus peuvent émettre des propositions jusqu'en 2012. A partir de 2013, dans le cas où aucune proposition de regroupement ne serait validée, M. le Préfet pourra imposer ses choix.

Présentation volet agricole du SIAT : mercredi 31 mars à 18 h

Présentation SIAT : lundi 26 avril à 14 h 30

Prochain bureau : mercredi 21 avril à 18 h

Prochain conseil communautaire : jeudi 29 avril à 20 h 30

Présentation Projet Mariclean par M. Gérard Dieudonné Président du Syndicat Mixte des Bassins versants Côtiers Granvillais (SMBCF) : mardi 4 mai 2010 à 20 h 30. Une invitation sera expédiée aux membres du bureau communautaire.

La séance est levée à 23 heures 30